

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/057

OBJET : VALIDATION DU PROJET DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX AU MUSEO'PARC DU MARINIER

M le Vice-Président en charge du tourisme rappelle que l'objectif visé à travers l'étude était une remise à niveau du parc pour améliorer l'attractivité, diversifier l'offre touristique du territoire et pouvoir présenter un nouveau concept concomitamment avec l'ouverture de la voie verte.

Ainsi les principaux axes et enjeux du projet

- Concevoir un projet qui permette l'ouverture du parc par une seule personne de manière à diminuer les coûts liés au personnel : visite autonome de la péniche-musée, revoir la situation de l'accueil et l'agencement paysager du parc.
- S'affranchir des problèmes des fuites des bassins et des algues pour gagner en fonctionnement tant en coût financier qu'en temps humain : conserver la thématique de l'eau et des canaux, mais on abandonne la réhabilitation des bassins qui coûte par ailleurs très chère.
- Axer le projet sur un mini-golf thématique en lui donnant une place plus affirmée afin de favoriser la venue des familles (minigolf attractif autant pour les enfants que pour les adultes – jeu en famille multigénérationnel). Mini-golf dont les parcours serviraient d'obstacles de jeu mais aussi d'éléments scénographiques et pédagogiques qui permettraient de compléter la visite de la péniche-musée (ex : reconstitution d'un pont-canal avec panneau explicatif associé et manipulation de l'ouvrage).
- Créer divers jeux d'eau qui seraient positionnés à différents endroits du parc : parcours mini-golf mais aussi le long du petit canal reconstitué ou encore entre les parcours du mini-golf. **Ces derniers fonctionneraient en circuit fermé afin qu'ils puissent être alimentés par de l'eau potable** (pas de souci de qualité des eaux).
- Renouveler la scénographie de la péniche musée : curiosité et autonomie.

Rappel du programme de travaux présentés lors de la séance précédente :

intitulé	Q	ratio	phase 1	phase 2
Travaux de restructuration				
terrassements préparatoires	m ²	7000	5,00 €	35 000,00 €
Réalisation des cheminements	m ²	1000	20,00 €	20 000,00 €
			55 000,00 €	- €
Réalisation du canal + cascade				
canal+ cascade	m ²	50	120,00 €	20 000,00 €
			20 000,00 €	- €
Réseaux				
Elec - éclairage	m/l	350	50,00 €	17 500,00 €
Réseau d'eau	ft	1	28 750,00 €	30 000,00 €
			47 500,00 €	- €
Plantations				
Travaux préparatoires (arrachage, débroussaillage)	ft	1	10 000,00 €	
Fournitures et plantations	m ²	4800	25,00 €	60 000,00 €
			60 000,00 €	- €
Mobilier				
benches, tables, corbeilles, fournitures transat	ft	1	5 000,00 €	5 000,00 €
Installations ludiques à eau à manipuler				80 000,00 €
autres jeux d'enfants de plein air				10 000,00 €
minigolf préfabriqué au - 12 pistes + 12 maquettes + fourn.				40 000,00 €
pose des pistes et maquettes				30 000,00 €
			125 000,00 €	- €
Pavillon d'accueil				
pavillon d'accueil	m ²	20	1 100,00 €	25 000
équipement intérieur	m ²	20	500,00 €	5 000
enseignes, signalétique intérieure	ft	1	2 000,00 €	2 000,00 €
			22 000,00 €	- €
Réhabilitation péniche				
réhabilitation intérieure second œuvre + mobilier s'ocles +				
décor mural	m ²	200	200,00 €	40 000 €
espace audiovisuel (matériel projection)	ft		5 000,00 €	5 000 €
film (réalisation avec participation lycée)	ft		5 000,00 €	5 000 €
Scénographie maquettes	ft		10 000,00 €	10 000 €
				60 000,00 €
Total HT travaux			439 500 €	379 500,00 €
Honoraires			13%	13%
(Géomètre, maîtrise d'œuvre, ingénierie, frais AO...)		13%	49 335,00 €	7 800,00 €
Total Général HT			488 835,00 €	428 835,00 €
				67 800,00 €

Comme indiqué lors du dernier conseil, une estimation des charges de fonctionnement et des recettes liées aux entrées (bien que l'approche en soit difficile), a été produite et présentée ce jour en conseil.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le programme de travaux pour le Muséo'parc du marinier (soit pour la phase 1 un coût estimatif de 428 835 € HT et pour la phase 2 un coût de 67 800 € HT),
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches utiles telle que notamment la consultation pour la maîtrise d'œuvre

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....03-MAI 2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/058

OBJET : VALIDATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'ARCINGES AU PROGRAMME ST JACQUES DE COMPOSTELLE

M. le Vice-président en charge du Tourisme rappelle que le programme d'aménagement lié à l'itinéraire de St Jacques de Compostelle, objet d'un financement régional et européen, prévoit des travaux sur un Pont à Arcinges. Le coût des travaux s'élève à 15 687 € HT, comme convenu initialement une participation de la commune s'élevant à 5 543.43 € sera sollicitée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la demande de participation de la commune d'Arcinges à 5 543.43 €.
- Dit que la recette sera prévue au budget principal en section d'investissement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**03 MAI 2017**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/059

OBJET : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION A L'ASSOCIATION DU LYCEE JEREMIE DE LA RUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DRAC

Pour mémoire dans le programme 2017 de la convention culturelle avec la DRAC, les élèves du lycée ont proposé la réalisation d'un film documentaire sur la soierie afin de compléter l'offre du Musée de Charlieu. Il convient de prendre une délibération actant une subvention 6 500 € à verser à la coopérative scolaire pôle audio-visuel du Lycée Jérémie de la Rue (cela leur permettra d'assumer les coûts de conception et d'achat du matériel).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser une subvention de 6 500 € à la coopérative scolaire du pôle audio-visuel du Lycée Jérémie de la Rue (montant prévu au budget 2017).
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **03. MAI 2017**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/060

OBJET : AVENANT FINANCIER 2017 A LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Président explique que comme chaque année un avenant financier doit être contractualisé avec l'école de musique pour son financement par la Communauté. Le nombre d'inscriptions est à la hausse malgré l'augmentation des tarifs. Les charges de personnel ont baissé suite à une réorganisation des cours.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Reconduit le versement de 30 000 € à l'école de musique intercommunale pour 2017 et autoriser le Président à signer un avenant dans ce sens.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du...: **17 MAI 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170517-N2017-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2017

Publication : 17/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/061

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 DE L'ADMR POUR SON ESPACE DE VIE SOCIALE

Mme la Vice-Présidente en charge du service à la population explique que l'ADMR à Ecoche a ouvert depuis quelques années un espace de vie sociale, labellisé par la CAF, appelé la maisonnée et qui rayonne sur le pays de Belmont. Une douzaine d'ateliers pour adultes et ou enfants est proposée de façon régulière et parfois sous forme de stages. La structure a le projet d'ouvrir un atelier d'accompagnement des aidants, celui-ci a été retenu lors du dernier comité de pilotage de la structure.

Le budget 2017 s'élève à 28 958.21 € (dont la moitié porte sur des charges de personnel), il s'équilibre avec un financement de la communauté à 1 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 1 000 € à l'ADMR du pays de Belmont dans le cadre de son activité la Maisonnée pour l'année 2017.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **03 MAI 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/062

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 DE L'AFR DE POUILLY SOUS CHARLIEU POUR SON ESPACE DE VIE SOCIALE

L'Association Familles Rurales de Pouilly sous Charlieu gère aussi bien un espace de vie sociale labellisé par la CAF, un accueil de loisirs en convention avec l'intercommunalité qu'une maison de services au public dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Sur sa seule activité d'espace de vie sociale le budget annuel est de 66 596 € (part des charges de personnel à 41 386 €), de nombreuses activités y sont proposées tout au long de l'année.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- accorde une subvention de 1 000 € à l'AFR de Pouilly sous Charlieu dans le cadre de son espace de vie sociale pour l'année 2017.
- dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 03 MAI 2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/063

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 DE L'AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Vice-Président en charge du personnel présente le bilan financier 2016 de l'Amicale du personnel ainsi que le bilan moral 2016 validés par l'Assemblée générale 2017 : 58 adhérents en 2016 avec une bonne participation aux activités proposées. Plusieurs décisions ont été prises en ce début d'année par l'Amicale suite au travail de réflexion entrepris en 2016 dans le but d'assurer la pérennité de l'association :

- Révision des statuts :

- Avec d'abord le rappel des objectifs de l'Amicale : Créer, maintenir et développer entre les adhérents et leurs familles des liens de solidarité et d'amitié ; Manifester sa sympathie à l'occasion d'événements heureux ou malheureux touchant l'un de ses membres ; Faciliter l'accès de ses adhérents à la culture, aux loisirs et à diverses manifestations ; Organiser des manifestations ou des activités relatives aux loisirs et à la culture de ses adhérents.

- Ensuite avec la révision des conditions d'adhésion (distinction entre les actifs et les retraités, intégration des agents en contrat aidé après un an d'ancienneté...)

- Renvoi à un règlement intérieur

- Rédaction et validation d'un règlement intérieur :

- Il fixe le montant d'adhésion, les aides accordées (d'ailleurs celles-ci ont été revues pour 2017 notamment baisse du chèque de Noël aux adhérents)

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 35 pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 7 500 € à Amicale du personnel pour 2017 (rappel 8 000 € en 2013 et 2014 puis 7 200 € depuis 2015).
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 03 MAI 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

042-200935202-20170503-N2017-063-DE

M. René VALORGE

Reception par le préfet : 03/05/2017
Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/064

OBJET : APPROBATION DE L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT DU BASSIN DE VIE DU SORNIN

EXPOSE DES MOTIFS

Le SCOT du bassin de vie du Sornin a été approuvé par délibération du Conseil Syndical du SCOT du bassin de vie du Sornin le 17 mai 2011. Il est exécutoire depuis le 6 août 2011 et s'applique aux 25 communes du territoire.

Il a fait l'objet d'une Modification n°1 approuvée le 16 mars 2017 pour le mettre en compatibilité avec la loi Grenelle.

Après la fusion des deux communautés de communes qui constituaient ce Syndicat Mixte, la compétence SCOT a été reprise dans la nouvelle entité Charlieu-Belmont Communauté et le Syndicat dissout.

L'article L143-28 du Code de l'Urbanisme indique que « Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une **analyse des résultats de l'application du schéma**, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

Conformément à la loi, la Communauté a donc entrepris l'analyse demandée ci-dessus. Elle présente plusieurs intérêts :

- offrir l'occasion de mesurer les effets et l'efficacité des choix effectués pour la préservation et le développement du territoire,
- mesurer la force de prescriptibilité du document, en particulier dans les PLU et cartes communales,

son intérêt, les difficultés rencontrées.

Six ans de mise en œuvre permettent ce premier retour d'expérience, qu'il faut mettre en perspective en rappelant tout d'abord les grandes orientations du SCOT approuvé en 2011.

RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DU SCOT

Les ambitions générales étaient d'affirmer la dynamique du bassin de vie du Sornin dans le Pays Roannais dans un rapport équilibré avec l'agglomération roannaise proche. Le rythme de développement choisi a été modéré par rapport à la décennie précédente, où la construction avait été particulièrement soutenue, pour s'approcher d'une tendance plus durable, vécue sur les 20 dernières années et **2 axes majeurs** ont été fixés.

1. Valoriser le capital environnemental, agricole et paysager pour structurer le développement

- Préserver les espaces naturels et les ressources, en particulier tous les espaces liés à l'eau sous toutes ses formes (milieux humides, rivières, ruisseaux et fleuve, ripisylves...), mais aussi la forêt, le bocage et les prairies agricoles
- Protéger fortement le capital foncier agricole, en limitant les extensions urbaines
- Mettre en valeur les qualités paysagères qui font le charme du territoire : les coteaux qui encadrent les vallées et vallons, les coupures vertes entre les villages, les belles silhouettes de village visibles de loin, ...

1. Prévoir les évolutions des conditions de vie (logement, déplacement, commerces et services, entreprises) pour mieux s'adapter

- Organiser les services par un réseau de pôles structurants : Charlieu en tant que bourg centre, Belmont de la Loire et Pouilly-sous-Charlieu en tant que bourgs relais
- Organiser les déplacements pour tous, en développant les offres de mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle (voie verte, transports à la demande, co-voiturage)
- Répondre aux nouveaux besoins en logements, en favorisant la réutilisation des bâtiments et sites inoccupés, diversifiant la taille, le type et les formes de constructions, réduisant la consommation foncière à des fins d'urbanisation sur des terres agricoles
- Consolider les équilibres économiques et développer l'emploi local en prévoyant les capacités d'accueil diversifiées, dans le tissu urbain, par renouvellement de sites abandonnés, par de l'offre foncière sur des sites bien positionnés.

ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT

L'analyse a été menée à partir des éléments de connaissances à disposition : suivi des autorisations d'urbanisme délivrées, analyse de la consommation foncière réalisée dans le dossier de modification du SCOT pour mise en compatibilité avec la loi Grenelle, analyse des PLU communaux approuvés ou arrêtés depuis l'approbation du SCOT, statistiques disponibles.

La méthodologie est présentée dans le rapport annexé à la présente délibération.

Elle a été rédigée en reprenant les grands axes, et sous axes structurants le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT, et rappelés ci-avant.

Elle témoigne d'une rigoureuse prise en compte des orientations du SCOT dans les documents d'urbanisme réalisés, et y compris révisés pour se mettre en compatibilité avec le SCOT.

Des points forts sont aussi ressortis concernant :

- La protection de l'environnement avec le respect de tous les espaces protégés et classés, l'amélioration des connaissances et des mesures prises pour une bonne gestion de l'eau, la traduction dans les PLU des mesures de mise en valeur des paysages
- Le développement des voies vertes qui va favoriser les déplacements cyclables

- Le regroupement des constructions dans les secteurs préférentiels d'urbanisation dessinés au Plan d'Orientations Générales accompagnant le DOG et une réduction drastique des zones A Urbaniser dans les PLU, qui permettent de stabiliser durablement le foncier agricole
- Un bon calibrage des besoins fonciers en matière économique, et en particulier des espaces à vocation commerciale, puisque les implantations d'entreprises se sont faites dans les secteurs prévus, dans les Zones d'Aménagement Commerciales pour le commerce de moyenne distribution.

Des points restent perfectibles, en particulier pour renforcer un peu le développement des bourgs et pour créer plus de logements sous des formes groupées. Mais les améliorations à apporter relèvent du champ de l'urbanisme opérationnel et non d'une modification du SCOT.

Aussi, à l'analyse de ces résultats, le SCOT apparaît comme bien adapté pour encadrer l'aménagement et le développement du territoire selon les orientations choisies par la Communauté, bien traduit et respecté par les documents d'urbanisme communaux, et bien engagé par l'engagement d'actions, programmes ou mesures concrètes. La prolongation de son application pour ces prochaines années apparaît donc possible et souhaitable.

Après avoir entendu Monsieur le Président présenter l'analyse des résultats de l'application du SCOT, les membres du Conseil Communautaire :

Considérant les résultats significatifs du SCOT,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L143-28 ; R143-15 et R143-16,

Vu la délibération du 17 mai 2011 approuvant le SCOT du bassin de vie du Sornin,

Vu la délibération du 16 mars 2017 approuvant la modification n°1 du SCOT du bassin de vie du Sornin,

Vu l'analyse complète des résultats de l'application du SCOT ci-annexée ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'analyse des résultats de l'application du SCOT présenté par Monsieur le Président et annexée à la présente délibération ;
- Maintien en vigueur le SCOT approuvé le 17 mai 2011 et modifié le 16 mars 2017
- Dit que, conformément aux articles R143-14 et R143-15 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera, affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Il sera en outre publié au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté. Elle sera en outre communiquée à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 03 MAI 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT
Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/065

OBJET : AVIS SUR LA PLU DE LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE

M. le Président rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) pour la commune de BELMONT DE LA LOIRE :

Consommation foncière au 29/11/2016 (suite réunion avec la DDT et la commune)

Droit de la commune (2012-2022) : 34 800 m²

Consommation totale : 31 802 m² dont 10 681 m² hors ceinture verte définie dans le SCoT

Reste donc : 2 998 m²

Equipements et services au 1/03/2017:

Droit de la commune : 8 000 m²

Consommation totale : 0 m²

Solde : 8 000 m²

Zone d'activités au 29/11/2016

Droit de la commune : 50 000 m²

Consommation totale : 9 752 m²

Solde : 40 248 m²

OAP :

L'OAP comprend une zone AUa de 5 295 m² à ouverture avant 2022 et deux zones AU de 21 710 m² à ouverture après 2022.

Le SCoT n'attribue aucun droit en foncier après 2022, les données inscrites sur la période 2022-2026 sont incompatibles avec le SCoT, il est donc souhaitable que celles-ci soient retirées des documents. L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Conclusion : Le PLU de la commune de Belmont de la Loire sera conforme au SCoT, dans le cas de la suppression des deux zones Au dont l'ouverture est prévue après 2022 et à condition que la zone AUa de 5 295 m² soit réduite à 2 998 m² afin d'être compatible avec les droits attribués à la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Rend un avis favorable sur le PLU de la commune de Belmont de la Loire sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées.
- Dit que l'avis sera communiqué à M le Maire de Belmont de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 02 MAI 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170502-N2017-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/066

OBJET : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF DE GESTION DES TRANSPORTS DU MERCREDI

Comme chaque année Mme la Vice-présidente en charge du secteur enfance jeunesse dresse un bilan intermédiaire de fonctionnement des transports organisés le mercredi pour que les enfants rejoignent les accueils de loisirs. Ainsi de septembre 2016 à décembre 2016, 57 enfants (base effectif maximum) sont utilisateurs du service contre 52 l'an passé sur la même période et 37 en 2014. Une projection financière sur l'année détermine un coût global de 4 450 € pour l'année scolaire 2016-2017 contre 5 600 € l'an passé et 7 000 € lors de la 1ère année de mise en place. Ainsi on peut noter une hausse de la fréquentation et une baisse du coût du service suite aux décisions prises par le Conseil.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prolonge le dispositif pour une année (scolaire 2017-2018) et harmonise le tarif à 55 € ;
- Autorise le Président à signer une convention 2017-2018 avec St Nizier sous Charlieu pour la prise en charge du transport à hauteur de 55 € par mercredi, une convention avec Ressins Village pour la prise en charge du transport à hauteur de 55 € par mercredi, avec la MJC de St Denis de Cabanne pour la prise en charge du transport à hauteur de 55 € par mercredi.
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget enfance jeunesse en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**02 MAI 2017**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170502-N2017-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/067

OBJET : MOTION CONTRE LE DEPART DE LA CPAM DE LA MAISON DES SERVICES

Le Conseil Communautaire de Charlieu-Belmont Communauté vient d'apprendre avec stupéfaction que, lors du conseil d'administration du 28 mars dernier, la fermeture de plusieurs permanences de la CPAM avait été annoncée dont celle de Charlieu, avec une mise en œuvre dès le 1^{er} juillet prochain. Il s'étonne qu'une telle décision puisse être prise sans aucune concertation avec les élus locaux et que ces-derniers vont une fois encore être mis devant le fait accompli.

La présence de ce service sur le territoire du Pays de Charlieu-Belmont est essentielle afin de répondre aux besoins d'une population fragile, une grande partie rencontrant de réels problèmes de mobilité, et pour laquelle la consultation en ligne ne peut être une réponse, soit par manque d'équipement, mais aussi par manque de pratique de l'informatique, notamment pour les personnes les plus âgées, ou plus simplement par méconnaissance des procédures à suivre.

Le Conseil Communautaire tient à rappeler que la présence de la CPAM sur son territoire a déjà été considérablement réduite. Ainsi, en 2010, après la vente des locaux de la CPAM de Charlieu, cette dernière a été hébergée dans les murs de la collectivité afin de maintenir une présence indispensable à la population. Depuis, la CPAM a fermé totalement pendant les 16 semaines de vacances scolaires d'été, puis de 5 jours par semaine au départ elle n'offrait aujourd'hui que 3 jours de présence sur des horaires eux-aussi fortement diminués. Pour autant, les conseillers de la CPAM accueillent jusque 90 personnes par semaine ce qui montre bien le besoin de maintenir ses permanences. Cette fréquentation n'a rien de surprenant, car Charlieu joue réellement son rôle de ville centre d'un territoire et draine des flux de population de tout un bassin de vie bien plus large d'ailleurs que le seul territoire de notre communauté de 25 communes.

Le Conseil Communautaire rappelle par ailleurs, qu'à l'instar d'autres territoires, la collectivité a investi en aménageant la Maison des Services, structure créée, avec le financement de l'Etat, de la Région et du Département afin de maintenir le maximum de services au public sur les territoires ruraux.

Le désengagement de partenaires, investis et associés à l'amont du projet, est difficilement justifiable aujourd'hui, et est très mal vécu tant par les élus que par la population au regard de l'argent public engagé. Une telle perspective ne ferait que conforter le sentiment d'abandon qui gagne les esprits des populations rurales et renforcer également l'incompréhension quant à l'usage de l'argent public.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Communautaire de Charlieu-Belmont Communauté souhaite faire connaître son profond désaccord avec la décision de fermeture de la CPAM sur son territoire par la rédaction de cette présente motion qui sera remontée aux instances nationales de la CPAM.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'adresser une motion à M. le Préfet, M le Sous-préfet de Roanne, M. le Président de l'AMF, M. le Président du Conseil Départemental, à Mmes et MM les responsables de la CPAM et de la CNAM.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du....

02 JUIN 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170602-N2017-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/068

OBJET : ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DU PILON A CUINZIER - VENTE D'UN TERRAIN A M. BERRY

Monsieur le Vice-président en charge du développement économique rappelle que la société SACAB Bois, entreprise de négoce de bois de chauffage, actuellement installée à Sant-Hilaire-sous-Charlieu a un projet de développement de son activité qui nécessite accessibilité et surface. Monsieur BERRY, gérant de la société, a souhaité poser une option foncière sur la parcelle B 1846 d'une superficie de 2 883 m² et située sur la ZA du Pilon à Cuinzier, ce qui a fait l'objet d'une délibération en novembre 2016. Le 14 mars 2017, Monsieur BERRY a déposé un Permis de Construire pour un bâtiment de 207 m² composé d'un local d'activité de 154 m² et d'une partie ouverte en rez-de-chaussée de 53 m² plus un lieu de stockage extérieur ouvert, situé au sud de la parcelle, d'une surface de 21 m². Par délibération en date du 16 juillet 2015, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier à 4,50 € HT/m². France Domaine, consulté le 23 février 2017, a émis un avis favorable sur le prix de vente fixé à 4,50 € HT/m² pour la parcelle B 1846.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente d'un terrain de 2 883 m² situé sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier pour le projet de la société SACAB Bois, pour lequel Monsieur BERRY se portera acquéreur,
- Fixe le prix de vente à 4,50 € H.T./m²,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 02 MAI 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170502-N2017-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M'CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/069

OBJET : TRAVAUX SIEL – EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DU PILON A CUINZIER

Dans le cadre de l'implantation du bâtiment artisanal de la société SACAB Bois sur la parcelle B 1846 de la zone d'activités du Pilon à Cuinzier, il y a lieu d'envisager des travaux d'extension du réseau électrique et du réseau télécom. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la Collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation collectivité
génie civil ZA du Pilon pour bâtiment artisanal B1846	3 400 €	100.0 %	3 400 €
Extension ZA du Pilon pour bâtiment artisanal B1846	9 000 €	43.8 %	3 942 €
TOTAL	12 400 €		7 342 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la Communauté de Communes, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'« Extension ZA du Pilon pour un bâtiment artisanal sur la parcelle B1846 » à Cuinzier dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en un an.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 02 MAI 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170502-N2017-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/070

OBJET : FIN DU CREDIT-BAIL M. ET MME GROSBOST A CUINZIER

M. le Vice-président en charge du développement économique rappelle l'historique de ce dossier : le 2 décembre 2002, une convention de crédit -bail immobilier a été signée entre la Communauté de Communes du Canton de Belmont-de-la-Loire et Monsieur et Madame GROSBOST, demeurant à Cuinzier, pour un immeuble situé rue de l'Artisanat à Cuinzier et ayant pour vocation de recevoir la société M.T.S., dont l'activité est la fabrication de structures métalliques, la tôlerie et la soudure.

Le crédit-bail a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 1er juillet 2002 pour se terminer le 30 juin 2017.

Ce crédit-bail confère à Monsieur et Madame GROSBOST la faculté d'acquérir, si bon leur semble, l'immeuble objet du bail. Ainsi, par courrier reçu à la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté le 30 janvier 2017, M. et Mme GROSBOST ont levé l'option d'achat. Par conséquent l'immeuble leur sera vendu moyennement le prix payable comptant de 150 euros et ce à la fin du crédit-bail. Les frais seront pris en charge par M. et Mme GROSBOST. Les frais de notaire pour la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer tout document se référant à cette cession entre la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté et M. et Mme GROSBOST aux conditions évoquées ci-dessus à la fin du crédit-bail en cours dont l'échéance est fixée au 30 juin 2017 et après avis de France Domaine.
- Donne au Président les pouvoirs pour régulariser le transfert de patrimoine dans la nouvelle Communauté de Communes et ce suite à la fusion des deux anciennes Communautés de Communes.
- Dit que la recette sera prévue au budget annexe tous fadels.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**03 MAI 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Le Président de la Communauté
de Communes
042-200005202-20170503-N2017-007-DE

Accusé certifié exécutoire
M René VALORGE
Réception par le préfet : 03/05/2017
Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/071

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE SUR L'ETUDE DE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Vice-président en charge de l'environnement présente le plan de financement de l'étude globale de transfert :

DEPENSES de fonctionnement	
Etude et accompagnement au transfert	108 000 € TTC
Prestations en régie	50 000 € nets
Prestations complémentaires	30 000 € TTC
TOTAL	188 000 € TTC
RECETTES	
Département (demande sur la partie étude)	Non connue à ce jour
Agence de l'Eau Loire Bretagne 60%	112 800 €
Autofinancement	75 200 € (à déduire aide du Département le cas échéant)
TOTAL	188 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite une aide de 60 % de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement de l'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement (y compris la partie traitée en régie et des prestations complémentaires) sur une dépense totale de 188 000 € TTC.
- Dit que la dépense est inscrite au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 03 MAI 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

M René VALORGE
442-260033202-20170503-N2017-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/072

OBJET : EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SERVICE TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement présente le rapport d'activités 2016 sur le traitement et la valorisation des boues.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport annuel 2016 du service public traitement et valorisation des boues.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**03 MAI 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes.

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/073

OBJET : EXAMEN DU RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE SPANC

M. le Vice-président en charge de l'environnement présente le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif plus communément appelé SPANC qui a été créé afin de répondre à l'obligation de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et reprise dans la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Ce rapport renseigne les élus et nos usagers sur les aspects techniques et financiers du service et son contenu est fixé par le décret N° 2007-675 du 2 mai 2007. Ce rapport d'activité permet essentiellement l'information de la population sur la gestion du service, la transparence financière et l'amélioration du service rendu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport annuel 2016 du service public assainissement non collectif.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**03 MAI 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/074

OBJET : VALIDATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT D'ETUDES ET D'ELIMINATION DES DECHETS DU ROANNAIS (SEEDR)

M le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique que le Comité syndical a souhaité procéder à une modification statutaire afin de prendre en compte la nouvelle adresse du siège du syndicat mais également le nouveau découpage des structures intercommunales (Forez Est à la place de la Communauté de Balbigny) ; A noter ces modifications ne changent en rien la répartition des sièges et la participation financière des EPCI.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide les statuts du SEEDR ainsi modifiés (cf annexe)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **03 MAI 2017**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170503-N2017-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2017

Publication : 03/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil DIX SEPT****Le 20 Avril à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/075**OBJET : DESIGNATION D'UN SECOND DELEGUE A LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE PLACEE PRES DU SIEL**

M. le Président explique qu'avec la recomposition des EPCI suite au nouveau schéma de coopération intercommunale, le SIEL sollicite les Communautés afin qu'elles désignent un 2nd représentant à la Commission Consultative Paritaire (SIEL et EPCI) dans le domaine de l'énergie (créée suite à la loi sur la transition énergétique) sachant que le représentant actuel est M. FRACHISSE.

M Marc LAPALLUS est proposé par l'assemblée comme second délégué à la commission départementale de l'énergie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne M Marc LAPALLUS comme second délégué à la commission départementale de l'énergie.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 02 MAI 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170502-N2017-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX SEPT

Le 20 Avril à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 avril 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme MIJAT Martine à M DUBUIS Pascal, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M BONNEFOND Michel à Mme DUJELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M Robert FRACHISSE (Ecoche)

N°2017/076

OBJET : CONVENTION DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA COMMUNAUTE DE LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS

M. le Président explique dans la perspective du travail d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, Charlieu Belmont Communauté aurait besoin de renforcer son équipe technique. La Communauté de Communes de La Clayette Chauffailles en Brionnais vient d'être labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et dispose d'un chargé de mission en capacité d'apporter ses connaissances pour faire avancer notre démarche. Une convention de partenariat entre les deux collectivités est donc envisagée pour quelques mois (juin à septembre 2017).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de La Clayette Chauffailles en Brionnais
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 06 JUIN 2017
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170606-N2017-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017

Publication : 06/06/2017